

Accords politiques trouvés sur le budget et le règlement du programme Erasmus + 2021-2027

Les institutions européennes se sont entendues samedi 12 décembre 2020 sur le règlement du prochain programme Erasmus + 2021-2027 et sur le montant de son budget : 23,4 milliards d'euros constants (26,5 milliards d'euros courants), soit une augmentation de 80% par rapport au budget de la période 2014-2020.

« C'est une formidable opportunité pour que les acteurs de l'éducation et de la formation consolident un Espace Européen de l'Education dans lequel élèves, apprentis, étudiants, adultes en formation, enseignants, formateurs puissent circuler pour étudier, faire des stages, travailler et, demain, obtenir un diplôme européen » commente Laure Coudret-Laut, directrice de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.

Mariya Gabriel, commissaire européenne à l'Innovation, la Recherche, la Culture, l'Education et la Jeunesse fixe des objectifs chiffrés¹ : « Au cours des trois dernières décennies, la participation à Erasmus + a stimulé le développement personnel, social et professionnel de plus de 10 millions de personnes, dont près de la moitié entre 2014 et 2020. Avec un budget presque doublé pour la prochaine programmation, nous allons nous efforcer de toucher 10 millions de personnes supplémentaires sur les sept prochaines années. »

Comment réussir cet objectif ? Les nouveautés et enjeux du nouveau programme Erasmus + 2021-2027² :

- **Renforcement de l'INCLUSION** / L'accès à Erasmus + sera facilité pour les petites structures et les personnes les moins favorisées, notamment grâce aux nouvelles accréditations qui permettent d'organiser la mobilité sur 7 ans selon le rythme de chacun, et grâce à des projets plus courts dès 2 partenaires. Les consortia (groupements d'établissements) permettront encore d'optimiser les efforts, d'alléger le poids administratif et d'intégrer des petits établissements qui, seuls, n'auraient pas les ressources pour répondre aux appels à projets.
- La mobilité sera ouverte à un public encore élargi. Les élèves de l'enseignement secondaire pourront partir en mobilité individuelle dès le collège. Les apprentis, les élèves de la voie professionnelle pourront effectuer des mobilités hors Europe, à l'égal des étudiants.
- **Transformation NUMERIQUE** / La **mobilité hybride** sera développée en tant qu'innovation pédagogique, une offre complémentaire aux séjours à l'étranger. La dématérialisation des dossiers et la Carte Etudiante Européenne seront déployées pour faciliter la gestion des établissements et les démarches des étudiants.
- Le programme Erasmus + accélérera la modernisation des systèmes éducatifs, notamment avec le développement des **41 alliances Universités européennes** (294 établissements européens d'enseignement supérieur, 18% des étudiants européens) et les Centres d'excellence professionnelle.
- **Transition ECOLOGIQUE** / Erasmus + sera le moteur de l'éducation au développement durable dès la maternelle. Erasmus + soutiendra les modes de transports plus respectueux de l'environnement (prise en charge des frais supplémentaires liés aux transports peu émissifs en CO2).

Pour assurer la mise en œuvre de ce nouveau programme, le GIP Agence Erasmus+ France / Education Formation a été prorogé par un [arrêté interministériel](#), pour une durée indéterminée, avec une nouvelle gouvernance intégrant des représentants de l'État (éducation nationale, enseignement supérieur, formation professionnelle, Europe et affaires étrangères, enseignement agricole, culture), des opérateurs (CNOUS, France Education International, Sorbonne Université, Université de Bordeaux, CPU, Université Savoie Mont Blanc) et des collectivités territoriales (Régions de France, Région Centre-Val de Loire, AVUF).

CONTACT MEDIA : Anne-Sophie Brieux – anne-sophie.brieux@agence-erasmus.fr – 05 56 00 94 41

¹ Dans le [communiqué de presse](#) de la Commission européenne (11 décembre 2020).

² Ces enjeux sont l'objet de la [conférence annuelle Erasmus+](#), les 14 et 18 janvier 2021 en visioconférence.